

“Chambre des représentants

Kamer van volksvertegenwoordigers

Question Parlementaire

Parlementaire Vraag

Document : 54 2017201822276

Session / zitting :

20172018 (SO)

20172018 (GZ)

Dépôt / Geregistreerd : 04/04/2018

Auteur : JADIN Katrin

Départements interrogés Bevraagde departementen	N° de question Vraagnummer	Fin délai Einde termijn
4 V.E.M. en M. Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post V.P.M. et M. Coopération au développement, Agenda numérique, Télécommunications et Poste	1156	07/05/2018

### **L'utilisation de la reconnaissance faciale par les smartphones (QO 22312).**

Avec la sortie de l'iPhone X, la reconnaissance faciale devrait se généraliser.

À cet égard, les défenseurs des libertés publiques s'inquiètent de l'usage que pourraient en faire les forces de l'ordre. Ils craignent notamment une banalisation de cette technologie pour une utilisation plus large par les autorités, comme par exemple une surveillance accrue des mouvements de personnes.

Aux États-Unis, de telles pratiques ont causé des erreurs en confondant des personnes innocentes avec des criminels ou ont également permis de dévoiler le nom de personnes qui ne souhaitent pas être identifiées.

1. Des discussions sur la reconnaissance faciale par les smartphone sont-elles déjà d'actualité? Dans l'affirmative, existe-t-il déjà des projets ou des idées pour exploiter cette nouvelle ressource technologique?
2. Pensez-vous que les forces de l'ordre belges auront la possibilité d'utiliser cette reconnaissance faciale par smartphone?

## Antwoord

1.

Het BIPT is momenteel niet op de hoogte van projecten bij de politie waarbij gezichtsherkenning via smartphones zou worden gebruikt maar de politie volgt nieuwe technologieën op om de Belgische Staat en de Belgische burgers beter te beschermen.

2.

Om die technologie te gebruiken, moet de politie toegang hebben tot de gegevens in de « Secure Enclave », de *chip* die verantwoordelijk is voor de opslag en de behandeling van deze gegevens. Et dit is niet het geval.

## Réponse

1.

Pour le moment, l'IBPT n'est pas au courant de projets chez les forces de l'ordre pour exploiter la reconnaissance faciale par les smartphones. Néanmoins les forces de l'ordre suivent les nouvelles technologies pour mieux protéger l'État belge et ses citoyens.

2.

Pour pouvoir exploiter cette technologie, il faut que les forces de l'ordre aient accès aux données dans le « Secure Enclave », la puce responsable du stockage et du traitement de ces données. Ce n'est pas le cas.

**Vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post**

**Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste**

**Alexander De Croo**